



Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Ouverture du 42<sup>e</sup> Congrès annuel des délégués de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec

Saint-Sauveur, le 3 juin 2010 – C'est ce matin au Manoir Saint-Sauveur que s'est ouvert le 42<sup>e</sup> Congrès annuel des délégués de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ). Réunis sous le thème Ensemble pour une rémunération à la hauteur de notre valeur, les quelque 200 représentants syndicaux de la Sûreté du Québec échangeront pendant trois jours sur différents thèmes.

Il sera notamment question de l'avancement des pourparlers, entre les représentants gouvernementaux et ceux de l'APPQ, pour le renouvellement du contrat de travail qui est venu à échéance le 31 mars dernier.

Une présentation portera sur la question des enquêtes policières indépendantes au Québec. Essentiellement, il s'agit d'une enquête policière conduite par un autre corps de police que celui impliqué dans un événement grave afin d'éviter, par souci d'objectivité et d'impartialité, qu'un corps de police ne mène, dans ces circonstances, une enquête sur les agissements de ses propres membres. L'enquête indépendante porte sur l'ensemble des faits entourant un événement, notamment pour établir si des éléments de preuve permettent de croire qu'une infraction criminelle a été commise par les policiers impliqués. À la suite de cette enquête, comme de toutes autres enquêtes policières, un rapport d'enquête est produit (Source : MSP).

Une autre présentation traitera de la question des liquides corporels, des possibilités de transmission de maladies infectieuses, des mesures préventives à mettre en place et des familles de traitements disponibles.

La question de l'avenir de la carte policière au Québec fera aussi l'objet d'échanges et de discussions. En effet, plus de 10 ans après la réforme de la carte policière au Québec, après l'abolition de dizaines de corps de police municipaux et l'intégration de plus de 1 400 policiers à la Sûreté du Québec, le tout avec des indices de satisfaction des populations de plus de 80 %, il y a lieu de se demander pourquoi le ministre de la Sécurité publique a décrété en octobre 2009 un moratoire de dix-huit mois sur les nouvelles intégrations. Il y aura lieu de se demander également pourquoi l'ensemble des villes de 100 000 habitants et moins, soit celles qui doivent offrir un service de police de niveau 1, ne peuvent pas librement faire le choix de signer une entente de service avec la Sûreté du Québec.

L'Association des policières et policiers provinciaux du Québec est le plus important syndicat de policiers au Québec, elle compte près de 5 400 membres.

-30-

Renseignements : Laurent Arel – 514 823-8474 - [laurent.arel@gmail.com](mailto:laurent.arel@gmail.com)

Source : Association des policières et policiers provinciaux du Québec